

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 JUILLET 2018
N°49/2018**

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT LE DEUX JUILLET

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 22 juin 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : NIVON J., BARET E, CAILLAT G., CATTANI J.L., CERONI J., CHAIB J., DIETRICH F., GALLEGRO G., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILLET G., VITINGER A., ZABONI S.,

PROCURATIONS : HAMEL E. à GALLEGRO G., KOENIG S. à MANTONNIER D., LEGROS N. à NIVON J., MILET F. à MILLET G., SANCHEZ D. à MENDEZ M.

ABSENTS : CHABANY, S., DIBON C., ZANNI B.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Eric BARET est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

AUTORISATION DU MAIRE A DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Joëlle CERONI, adjointe à l'urbanisme, rappelle au Conseil qu'il a acté, lors de sa séance de travail interne du 6 novembre 2017, le principe de mettre en place temporairement des bâtiments modulaires dans la cour de l'école maternelle pour faire face à l'augmentation prévisible des effectifs du fait des nouvelles constructions, et dans l'attente de l'aboutissement de la réflexion globale en cours concernant les équipements communaux.

Le projet consisterait en l'installation de deux bâtiments modulaires de 60 m² chacun, afin d'avoir 2 classes de maternelles supplémentaires.

Pour ce faire, il est nécessaire de déposer une demande de permis de construire. Madame CERONI demande au Conseil d'autoriser le Maire à signer les documents correspondants.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

AUTORISE le Maire à déposer une demande de permis de construire pour l'installation de deux bâtiments modulaires de 60 m² chacun dans la cour de l'école maternelle et à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le 06/07/18 SLO
ID : 038-213800717-20180702-D180702__16-DE

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 03 juillet 2018

Le Maire,



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture
et de sa publication ou notification

